



Poliez-Pittet, le 26 août 2008

## **Au Conseil général de Poliez-Pittet**

### **Préavis municipal No 6-2008 Aménagement d'une éolienne sur le territoire de la commune**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

EOS (Energie Ouest Suisse) s'est approchée de la municipalité en vue d'aménager une éolienne sur le territoire de la commune afin de produire de l'électricité.

Un contrat de principe a été signé avec EOS, le 26 juin, à la suite du sondage très favorable réalisé lors de la séance du Conseil général du 16 juin dernier. Aujourd'hui, nous vous demandons de ratifier ce contrat.

Cette éolienne serait construite sur un terrain communal situé sur les hauts du village, à l'écart des habitations.

#### **Caractéristiques**

Puissance : 2 MW  
Hauteur du mât : 108 m  
Diamètre du rotor : 82 m

#### **Obligations d'EOS**

EOS s'engage à maintenir en bon état toutes les constructions qu'elle aura réalisées, en assurer l'entretien et la maintenance. Elle s'engage à la remise en état de la parcelle à la fin de vie de l'éolienne correspondant à la situation dans laquelle se trouvait le terrain avant son implantation. Elle est également responsable des dommages occasionnés par le montage, l'exploitation et l'entretien. Elle aménagera les accès, supportera tous les frais de construction. La réparation d'éventuels dégâts causés aux accès pendant la construction, l'exploitation et le démontage sera à sa charge, de même que le déneigement nécessaire.

#### **Obligations de la commune**

La commune mettra à disposition le terrain nécessaire avec un droit de superficie d'une durée de 30 ans. Elle s'engage à soutenir, les démarches nécessaires. Elle assurera l'entretien des nouveaux accès au site de l'éolienne.

## **Indemnisation**

EOS versera à la commune une indemnité annuelle globale de CHF 20'000.-. Elle pourra être adaptée tous les 3 ans en fonction de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation.

## **Conclusion**

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### **LE CONSEIL GENERAL DE POLIEZ-PITTET**

- vu le préavis de la Municipalité
- entendu le rapport de la commission
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

### **DECIDE**

- d'accepter de ratifier le contrat signé par la municipalité avec EOS permettant l'implantation d'une éolienne sur le territoire de la commune.

Préavis adopté en séance de municipalité du 26 août 2008.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Serge Savoy

La secrétaire  
Tania Giordano